

Voilà le genre d'actualités dans lesquelles je vis actuellement. Les autres ne sont pas beaucoup plus gaies mais permettent un peu plus d'humour; ce sera pour une autre fois.

J'ai hésité à ranger ce billet dans ma catégorie "actualité" ou "envers du décor". N'hésitez pas à me donner votre opinion.

© Marie-France Ono
Le 1^{er} mai 2008

il y a 9 ans; il a tué une jeune femme de 23 ans, puis l'a violée, et a tué aussi le bébé dont les pleurs le dérangent.

Au moment des faits, il avait 18 ans et un mois.

L'âge de la majorité au Japon? 20 ans (il est question de l'abaisser à 18 ans)

MAIS

Le verdict de peine de mort peut être appliqué dès l'âge de 18 ans (il y a un deux ou trois ans, certains ont lancé la proposition de baisser encore, à 14 ans l'âge pénal; à voir dans le contexte de crimes particulièrement odieux commis par des très jeunes).

Le jeune mari de la victime (c'était un couple d'étudiants) n'a pas cessé de violemment réclamer la peine de mort. Il a courtisé les médias pour pouvoir d'autant mieux diffuser, matraquer sa façon de voir. Il a fait signer des pétitions etc. Il allait voir aussi sa réaction quand dans le précédent procès, "seulement" la perpétuité avait été prononcée!

Cette fois, il a obtenu gain de cause: la peine de mort a été prononcée. Et il fallait voir cette fois le sourire rayonnant du mari de la victime à cette annonce! Son premier sourire depuis 9 ans, et il était éblouissant...

Et du jour au lendemain, il s'est comme caché, contrairement à son habitude de jouer de la médiatisation.

Comme disait un commentateur, il peut s'attendre à rester dans les mémoires comme le Monsieur-Peine-de-Mort...

Car il faut se rappeler de l'âge du coupable au moment des faits: encore mineur. Et ça, il semble bien quand même qu'un certain nombre de personnes avaient conscience de cet aspect de la situation, et le plaçait aussi dans le contexte des exécutions qu'on essaierait de rendre automatique. Pourtant, la police et la justice japonaises ne sont pas exemptes d'erreurs...

INSTAURATION D'UN JURY:

Il y a deux ans a été décidé l'instauration d'un jury comme nous en avons dans nos procès, des monsieur et madame tout-le-monde qui participeront aux décisions de verdict. Mise en application dans un an. On s'efforce de former le public des séances d'entraînement etc etc. L'autre jour, j'ai entendu à la télé quelqu'un, un homme politique je crois, s'affoler à l'idée qu'on allait donner de telles responsabilités à n'importe qui, qui n'y connaît rien, qui aurait donc à décider aussi dans le cas d'une proposition de peine de mort, qu'est-ce que c'est que ça! Laissons cela aux pros qui savent ce qu'ils font...

25 décembre 2006: 4 pendaisons; deux des condamnés avaient plus de 65 ans (on va nous dire que c'est de l'euthanasie???)

LE RYTHME S'ACCÉLÈRE:

En janvier 2007, ce sont 100 condamnés qui attendent, et 20% d'entre eux ont été condamnés en 2006; une peine donc de plus en plus prononcée...

Ce qui s'accélère aussi, c'est le rythme des exécutions avec l'actuel ministre de la justice.

10 en 6 mois!

Comme disait un journaliste qui l'interviewait "ce qui ferait donc 20 pour l'année".

Du jamais vu.

Je dois dire que c'était un interview assez pénible à écouter. Il prend pour parler des allures de Raminagrobis, mais un Raminagrobis à la voix déplaisante, et particulièrement faux-jeton.

Il y a quelque temps, il a proposé que soit instaurée l'exécution automatique dans les 6 mois du jugement définitif. Il y a quand même quelques députés anti-peine de mort, ce n'est pas (encore) passé. Le journaliste sus mentinné l'a interrogé donc là-dessus aussi en faisant allusion à un éventuel goût pour la peine de mort. A quoi le ministre a répondu:

"non non ce n'est pas ça. Mais puisqu'elle existe, puisque ces coupables sont condamnés, il faut bien le faire. Et c'est mieux de ne pas trop trainer. C'est plus humain pour le condamné (si si il l'a dit) que de le laisser attendre trop longtemps. Et ça coûte moins cher à la société (quand on pense à tous les gaspillages monumentaux et détournements de fonds de l'argent public dont il est question encore en ce moment, cet argument est d'autant moins bien venu). Nous faisons notre devoir, c'est tout (Ça me fait penser à Créon dans l'Antigone d'Anouilh...)"

Ben voyons...

Ces discussions avaient d'autant plus lieu que 4 pendaisons ont eu lieu en avril.

UN DROLE DE JUGEMENT...

La semaine dernière avait lieu un procès très médiatisé, et pour cause. C'était la 4 ou 5e fois que le coupable était jugé pour les mêmes faits:

LA PEINE DE MORT AU JAPON

J'aborde aujourd'hui un sujet d'une grande actualité; qui est sujet grave. Et probablement conclurez-vous que la situation aussi est grave.

Le Japon est l'un des deux pays avancés, avec les Etats-Unis, où la peine de mort a toujours cours
Elle est approuvée par une très grande majorité de la population (jusqu'à 80% semble-t-il, si le chiffre vu est toujours exact).

Le Japon a voté contre la résolution contre la peine de mort de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU le 21 avril 2004.

CONDITIONS DE DETENTION:

Les condamnés à mort sont considérés comme des morts en sursis, je suis tentée de dire "comme des morts-vivants". Ils n'ont plus aucun droit.

Ils sont maintenus dans des cellules particulièrement étroites, sous surveillance vidéo 24h/24;

pas de visites

pas de courrier

pas d'exercice physique

souvent l'isolement total

CONDITIONS D'EXECUTION:

Le condamné est informé seulement quelques heures avant.

Ni la famille ni l'avocat ne sont informés, ils l'apprennent le lendemain.

Jusqu'à présent les exécutions étaient annoncées (après coup, rappelons-le une fois encore) sans dire les noms. Tout reste dans le plus grand secret.

L'exécution a lieu par pendaison.

QUEL RYTHME? COMBIEN DE PERSONNES CONCERNÉES?

De 1981 à 1988 inclus, 13 exécutions ont eu lieu.

De 89 à 93, elles ont été suspendues: le ministre de la justice en exercice pendant cette période était contre la peine de mort. Voilà un homme qui mériterait que je retrouve son nom.

2.001, 2002, 2.004: 2 exécutions chaque année

2.003, une seule.

En septembre 2004, le 14 exactement, quand les 2 condamnés ont été pendus, il y avait 75 personnes dans les couloirs de la mort.